

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **22**

Absents : **5**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **3**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/179

OBJET : REGIE UBAYE SKI - PROTOCOLE DE MANDAT ENTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON-REGIE UBAYE SKI / ASSOCIATION ORION TICKET NEIGE EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE SKIEURS « ASSUR'GLISSE » SAISON HIVERNALE 2019/2020.

Les skieurs (fond et alpin) sont sensibilisés à l'importance de contracter une assurance lors de l'achat de leur forfait ou redevance aux caisses ;

VU les délibérations n°2019/123-2019/124-2019/125 et N°2019/126 du Conseil Communautaire du 24 Juillet 2019 fixant les tarifs des assur' glisse ski alpin à 2.70 € / jour pour Ste Anne, 42.00 € / saison pour Ste Anne, 1.50 € / jour pour Larche et 1 € / jour pour les sites nordiques, 42.00 € / saison et 3 € / jour pour Le Sauze et ce à compter de la saison 2019/2020 ;

VU le projet de protocole de mandat entre la C.C.V.U.S.P – Régie Ubaye Ski et l'Association Orion, relatif à la vente d'une assurance skieurs à la journée ou à la saison sur les sites alpins du Sauze – Ste-Anne – Larche et sur les sites nordiques établi à cet effet ;

VU les conditions de commissions d'acquisition revenant à la Régie Ubaye Ski sur le produit de ces ventes ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye ski réuni le 8 Octobre 2019

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer le protocole ORION Ticket Neige tel qu'annexé à la présente
- **S'ENGAGE** également à reverser conformément aux dispositions prévues par ledit protocole, le produit global de ces ventes, mensuellement au courtier Gras Savoye et prend acte que la commission d'acquisition revenant à la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »-Régie Ubaye Ski sur le produit de ces ventes s'élève à :

1.12 € / Jour / Assur Glisse (Ste-Anne)

11.53 € / Saison / Assur Glisse (Ste Anne)

0.02 € / Jour / Assur Glisse (Larche alpin)

0.16 € / Jour / Assur Glisse Fond (Larche et St Paul S/Ubaye)

1.39 € / jour / Assur Glisse (Le Sauze)

11.53 € / Saison / Assur Glisse (Le Sauze)

- **DIT** que les commissions perçues seront inscrites, chaque année, à l'article 7082 chap 70 du budget de la Régie Ubaye Ski.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



